

REGION BRETAGNE

Délibération n°17_DPAF_SCOPA-1

CONSEIL REGIONAL

14 et 15 décembre 2017

DELIBERATION

**MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES
ECONOMIQUES : AEROPORTS DE BREST ET QUIMPER**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 novembre 2017, s'est réuni le vendredi 15 décembre 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 15h10), Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 15h10), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Monsieur Richard FERRAND (de 9h30 à 12h30), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 12h), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h10), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 14h45), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 12h), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 14h15), Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 15h10), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Pierre POULIQUEN (à partir de 9h30), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 14h55), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 12h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 15h10), Madame Laurence DUFFAUD (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ pour la matinée, puis à Madame Gaëlle NIQUE), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD jusqu'à 9h30), Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Anne Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON), Monsieur Philippe

.../...

HERCOUET (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 12h), Monsieur Gérard LAHELLEC (pouvoir donné à Monsieur Eric BERROCHE), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER (pouvoir donné à Madame Georgette BREARD), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 14h45), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD à partir de 12h), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 14h15), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER à partir de 15h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Monsieur Thierry BURLOT jusqu'à 9h30), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur DE SALLIER DUPIN à partir de 14h55), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 12h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu la délibération n°16_0403_04 de la Commission permanente en date du 26 septembre 2016 qui approuve le contrat de concession de services de l'aéroport de Brest-Bretagne et le contrat de concession de services de l'aéroport de Quimper-Pluguffan,

Vu les contrats de concession de services des aéroports de Brest-Bretagne et de Quimper-Pluguffan signés le 8 octobre 2016,

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(à l'unanimité)

- **D'APPROUVER** la modification de la composition des commissions consultatives économiques comme suit :
- Pour l'aéroport de Brest-Bretagne, la commission consultative économique est composée comme suit :

En qualité de Président :

- Le Président du Conseil régional de Bretagne, ou son représentant,

En qualité de membres représentant les collectivités territoriales concernées et les exploitants de l'aéroport :

- Le Président de la Société Aéroports de Bretagne Ouest, ou son représentant délégué,
- Le Directeur Général de la Société Aéroports de Bretagne Ouest, ou son représentant délégué,
- Deux Administrateurs de la Société Aéroports de Bretagne Ouest, ou leur représentant délégué,
- Le Président du Conseil départemental du Finistère, ou son représentant délégué,
- Le Président de Brest Métropole, ou son représentant délégué,

En qualité de membres représentant les usagers aéronautiques et les représentants d'organisations professionnelles de transport aérien :

- Le Directeur Général du Groupe Air-France, représenté par le Directeur Région Ouest, ou son représentant délégué,
- Le Président Directeur Général de HOP !, ou son représentant délégué,
- Le Président de Finist'Air, ou son représentant délégué,
- Le Président Directeur Général d'ASL Airlines, ou son représentant délégué,
- Le Président de Volotea, ou son représentant délégué,
- Le Délégué Général de la Chambre Syndicale du Transport Aérien, ou son représentant délégué.

- Pour l'aéroport de Quimper-Pluguffan, la commission consultative économique est composée comme suit :

En qualité de Président :

- Le Président du Conseil régional de Bretagne, ou son représentant,

En qualité de membres représentant les collectivités territoriales concernées et les exploitants de l'aéroport :

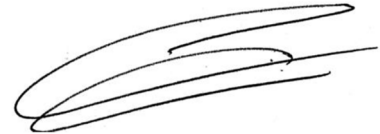
- Le Président de la Société Aéroport de Cornouaille, ou son représentant délégué,
- Le Directeur Général de la Société Aéroport de Cornouaille, ou son représentant délégué,
- Le Président du Conseil départemental du Finistère, ou son représentant délégué,
- Le Président de Quimper Bretagne Occidentale, ou son représentant délégué,

En qualité de membres représentant les usagers aéronautiques et les représentants d'organisations professionnelles de transport aérien :

- Le Directeur Général du Groupe Air-France, représenté par le Directeur Région Ouest, ou son représentant délégué,
- Le Président Directeur Général de HOP !, ou son représentant délégué,
- Le Président de l'Aéroclub Jean-Marie Le Bris, ou son représentant délégué,
- Le Délégué Général de la Chambre Syndicale du Transport Aérien, ou son représentant délégué.

Le Directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile territorialement compétent sera invité aux séances de cette commission comme observateur, conformément aux dispositions de l'article R224-3 du Code de l'Aviation Civile.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD